

Date d'affichage : 09/02/2022

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE REUNION TELEPHONIQUE DU 09/02/2022</p>

Présents : Mme V. LE GALL, Mrs C. FOURNIER, D. HARY, J. VARLET, D. SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 03 Février 2022

Challenge Futsal Fem Poule A 55756.1 Cal.Union Futsal – Cal GD Pascal C. Réserves de Cal.Union Futsal non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : Cal.Union Futsal 1/ Cal GD Pascal C 3. Amende 30€ à Cal.Union Futsal.

Journée du 06 Février 2022

SD1B-50151.1 Bourthes US – Arques ES B. Match reporté par principe de précaution, l'équipe de Arques ES B ayant fourni les justificatifs, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD3A-50443.1 Nortkerque AS B – Calais Catena. Match reporté par principe de précaution, l'équipe de Calais Catena ayant fourni les justificatifs, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

Challenge Futsal Fem Poule D 55723.1 Hesdin OL B -Verchocq US. Forfait de Hesdin OL B (Mail du club). Homologué : Hesdin OL B 0/ Verchocq US 3 par forfait. Amende minorée 50€ à Hesdin OL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr Claude Fournier

La Secrétaire : Mme Valérie Legall